

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 31/03/2025

VOI.25.00.A00818

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE TRISTAN BERNARD

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande de l'entreprise SIGNATURE SAS  
Considérant que des travaux de réalisation de marquage routier rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 19/05/2025 au 23/05/2025  
RUE TRISTAN BERNARD

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 19/05/2025 et jusqu'au 23/05/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE TRISTAN BERNARD dans sa partie comprise entre la RUE DE CHALEZEULE et l'ouvrage SNCF :

- un fort empiètement sera instauré ;
- le stationnement des véhicules de l'entreprise s'effectuera sur le trottoir ;

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre du chantier.

Ces dispositions sont évolutives en fonction de l'avancement des travaux, chantier mobile

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



**Article 4** : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 28 MARS 2025

Pour la Maire,  
Par délégation,



Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée